

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.010**

**Parc d'activités
EURATLANTIC
(tranche 2) -
Commune de
SAINT-YRIEIX-SUR-
CHARENTE :
cession de terrain à
l'entreprise FRAIKIN**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER - IMMOBILIER	Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD
--	--

PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC (TRANCHE 2) - COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE : CESSION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE FRAIKIN
--

La société FRAIKIN, spécialisée dans les activités de location de véhicules utilitaires, située dans la ZE des Gâtinelles à Nersac, emploie 5 personnes. Le site est impacté par la ligne à Grande Vitesse Sud-Est Atlantique. Son déménagement est nécessaire. A ce titre, la société a fait part de son intérêt pour la seconde tranche du parc d'activités Euratlantique, à savoir le lot n°21, d'une surface de 6 262 m².

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 156 550 € HT pour une surface totale de 6 262 m² (soit 25 € HT le m²).

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville - rue de la Combe - 16800 SOYAUX.

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à la société FRAIKIN, sise ZE des Gâtinelles à Nersac, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, du lot n°21, d'une surface de 6 262 m², au prix de 156 550 € HT net vendeur (25 € HT/m²),

DE METTRE à disposition de la société FRAIKIN, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, ledit lot, de l'autoriser à déposer le permis de construire puis à débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'AUTORISER le Président à signer les actes à venir,

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique à l'article 7015.

SOUS RESERVE :

- de la réception du courrier d'engagement de la société,
- de la validation du projet architectural par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<p>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</p> <p>04 mars 2008</p>	<p>Affiché le :</p> <p>05 mars 2008</p>